



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

N° Spécial

26 Octobre 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCPAT du 26 Octobre 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	Page
DCPPAT N°2021-149	22.10.2021	Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral DCPAT n° 2019-27 en date du 13 mars 2019 portant nomination des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).	3



**Arrêté DCPAT n°2021-149 en date du 22 octobre 2021 modifiant l'arrêté préfectoral
DCPPAT n°2019- 27 en date du 13 mars 2019 portant nomination des membres de la
Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)**

**Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'ordre national du mérite**

Vu l'article L 341-16 du Titre IV du Code de l'Environnement ;

Vu les articles R 341-16 à R 341-25 du Code de l'Environnement ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 133-1 à R 133-15 ;

Vu le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n°2008-297 du 1^{er} avril 2008 relatif à diverses commissions administratives ;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de monsieur Vincent Berton, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de monsieur Laurent Hottiaux en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu le décret n°2021-161 du 10 mars 2021, relatif à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France et plus particulièrement son article 3 ;

Vu l'arrêté DCPAT n°2019-27 en date du 13 mars 2019 portant nomination des membres du Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

Vu l'arrêté DCPAT n°2020-44 du 14 mai 2020 modifiant l'arrêté DCPAT n°2019-27 en date du 13 mars 2019 portant nomination des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

Vu l'arrêté DCPAT n°2020-161 en date du 23 octobre 2020 modifiant l'arrêté DCPAT n°2019-27 en date du 13 mars 2019 portant nomination des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

Vu l'arrêté DCPAT n°2021-08 en date du 2 février 2021 modifiant l'arrêté DCPAT n°2019-27 en date du 13 mars 2019 portant nomination des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

Vu l'arrêté DCPAT n°2021-37 en date du 2 avril 2021 modifiant l'arrêté DCPAT n°2019-27 en date du 13 mars 2019 portant nomination des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

Vu l'arrêté DCPAT n°2021-42 en date du 16 avril 2021 modifiant l'arrêté DCPAT n°2019-27 en date du 13 mars 2019 portant nomination des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

Vu l'arrêté PCI n°2021-046 du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à monsieur Vincent Berton, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu le courriel en date du 19 octobre 2020 par lequel monsieur Olivier Muth met fin a son mandat de membre de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

Vu le courriel en date du 3 mars 2021 par lequel madame Catherine Aubel met fin a son mandat de membre de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

Vu le courriel en date du 16 avril 2021 par lequel que monsieur Vincent Lelièvre met fin a son mandat de membre de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

Vu le courriel en date du 30 avril 2021 par lequel monsieur Anton Roine propose d'être titulaire et que monsieur Benoît Chéreau soit suppléant pour siéger à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites;

Vu le courrier en date du 25 août 2021 par lequel monsieur le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine propose une nouvelle liste d'élus pour siéger au Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

Vu le courriel en date du 13 septembre 2021 par lequel l'association Environnement 92 propose un nouveau représentant pour siéger à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

Vu le courriel en date du 22 septembre 2021 par lequel le directeur des archives départementales des Hauts-de-Seine propose un nouveau représentant pour siéger à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

Vu le courriel en date du 27 septembre 2021 par lequel la directeur des archives départementales des Hauts-de-Seine propose une personne pour le suppléer au sein de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

Vu les candidatures reçues ;

Considérant la nécessité de nommer de nouveaux élus pour siéger au Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites suite aux élections départementales qui se sont tenues en 2021;

Considérant la nécessité de remplacer monsieur Vincent Lelièvre, madame Aubel, monsieur Muth, monsieur Leparmentier et madame Saie-Belaisch à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites ;

Considérant qu'il est nécessaire d'abroger les arrêtés préfectoraux n°2019-27 en date du 13 mars 2019, n° 2020-44 du 14 mai 2020, n°2020-161 en date du 23 octobre 2020, n°2021-08 en date du 2 février 2021, n°2021-37 en date du 2 avril 2021 et n°2021-42 en date du 16 avril 2021 portant nomination des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites et de procéder à une nouvelle nomination des membres de la commission ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général,

ARRETE

Article 1 :

Les arrêtés préfectoraux n°2019-27 en date du 13 mars 2019, n°2020-44 du 14 mai 2020, n°2020-161 en date du 23 octobre 2020, n°2021-08 en date du 2 février 2021, n°2021-37 en date du 2 avril 2021 et n°2021-42 en date du 16 avril 2021 portant nomination des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites et de procéder à une nouvelle nomination des membres de la commission sont abrogés et remplacés par les dispositions du présent arrêté.

Article 2 :

La commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, présidée par le préfet ou son représentant, et qui se réunit en formations spécialisées, est composée comme suit :

Formation dite « de la nature »

1^{er} collège : trois représentants des services de l'Etat

- La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Ile-de-France ou son représentant,
- La directrice régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRIAFA) d'Ile-de-France ou son représentant,
- Le directeur départemental de la protection des populations (DDPP) des Hauts-de-Seine ou son représentant.

2^{ème} collège : quatre représentants de collectivités territoriales

Deux conseillers départementaux:

- M. Yves Révillon,
- Mme Marie-Noëlle Charoy,

Deux maires :

- M. Jean-Philippe Allardi, adjoint au maire de Sceaux
- Mme Elisabeth Franck de Préaumont, adjointe au maire de Ville d'Avray

3^{ème} collège : Quatre personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréés de protection de l'environnement et de représentant des organisations sylvicoles

Titulaires

Suppléants

a) personnalités qualifiées

- M. Jacques Hennequin,
Association Hortesia

- Mme Laurence Baudalet-Stelmacher
Association Graine de jardins

b) Association « Environnement 92 »

- Mme Agnès Dessevre
- M. Jean Alzamora

- Mme Claire Silvain
- Mme Irène Nenner

c) représentant des organisations professionnelles sylvicoles

- M. Armand-Ghislain de Maigret,
syndicat des forestiers privés d'Ile-de-France

4^{ème} collège : Quatre personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels

Titulaires

Suppléants

- M. Michel Béal,
Directeur de l'agence territoriale
Ile de France ouest
de l'Office National des Forêts

- Mme Séverine Rouet,
Responsable du service
Environnement de l'Agence
territoriale Ile de France ouest
de l'Office National des Forêts

- Mme Sandrine Armirail,
Fédération pour la pêche
et les milieux aquatiques

- M. Damien Bouchon,
Fédération pour la pêche
et les milieux aquatiques

- M. Rodolphe Keraudran,
Garde-pêche
Fédération pour la pêche
et les milieux aquatiques

- M. Jacques Coatmeur
Délégation LPO d'Ile-de-France

- Mme Colette Huot-Daubremont
Délégation LPO d'Ile-de-France

Formation dite « des sites et des paysages »

1^{er} collège : quatre représentants des services de l'Etat

- La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Ile-de-France ou son représentant,
- La directrice régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France ou son représentant,
- Le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Hauts-de-Seine ou son représentant,
- La directrice régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRIAFA) d'Ile-de-France ou son représentant,

2^{ème} collège : cinq représentants de collectivités territoriales ou d'EPCI

Deux conseillers départementaux

- M. Yves Révillon,
- Mme Marie-Noëlle Charoy,

Deux maires

- M. Jean-Philippe Allardi, adjoint au maire de Sceaux
- Mme Florence de Pampelonne, adjointe au maire de Meudon

Un représentant d'un établissement public de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

- Monsieur le président de l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest » ou son représentant

3^{ème} collège : cinq personnalités en matière de protection des sites, du cadre de vie ou des sciences de la nature, des représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et du représentant des organisations professionnelles sylvicoles

Titulaires

a) Personnalités qualifiées

- M. Jacques Hennequin,
Association Hortesia
- Mme Catherine Goussard,
Fonctionnaire d'Etat, en retraite

Suppléants

- Mme Laurence Baudalet-Stelmacher,
Association Graine de jardins

b) Association « Environnement 92 »

- M. Jean-Marie Blin,
- Mme Agnès Bauche,

- M. Lionel Favier,
- M. François Thellier,

c) Représentant des organisations professionnelles sylvicoles

- M. Armand-Ghislain de Maigret,
syndicat des forestiers privés d'Ile-de-France

4^{ème} collège : Cinq personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement

Titulaires

- M. Pierre Chanceler,
Directeur des archives Départementales
des Hauts-de-Seine
- Mme Sophie Thollot,
Architecte-Directrice du CAUE
- M. Louis Vallin,
Paysagiste
- M. Anton Roine,
Association « Vieilles Maisons Françaises »
- Mme Patricia Perrier,
Paysagiste concepteur

Suppléants

- M. Alexis Leduc
Service interministériel des archives
de France
- Mme Laure Waast,
Architecte au CAUE
- Mme Christine de Buhan,
Architecte DPLG
- M. Benoît Chéreau,
Association « Vieilles Maisons Françaises »
- M. Thibault de Metz,
Paysagiste

Formation dite « de la faune sauvage captive »

1^{er} collège : trois représentants des services de l'Etat

- La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Ile-de-France ou son représentant,
- La directrice régionale et interdépartementale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRIAFA) d'Ile-de-France ou son représentant,
- Le directeur départemental de la protection des populations (DDPP) des Hauts-de-Seine ou son représentant,

2^{ème} collège : quatre représentants de collectivités territoriales

Deux conseillers départementaux:

- Mme Armelle Gendarme,
- Mme Marie-Noëlle Charoy,

Deux maires :

- Mme Elisabeth Franck de Préaumont, adjointe au maire de Ville d'Avray
- Mme Florence de Pampelonne, adjointe au maire de Meudon

3^{ème} collège : Quatre représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et des scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive

Titulaires

a) associations

- Mme Sandrine Armirail
Fédération pour la pêche et les milieux aquatiques
- M. Jacques Coatmeur,
Délégation LPO d'Ile-de-France

b) scientifiques

- M. Alexis Lecu,
Docteur Vétérinaire au Muséum National d'Histoire Naturelle
- Michel Liano,
Formateur en zootechnies à la retraite

Suppléants

- M. Damien Bouchon,
Fédération pour la pêche et les milieux aquatiques
- Mme Colette Huot-Daubremont,
Délégation LPO d'Ile-de-France

- Mme Sylvie Laidebeure,
Docteur Vétérinaire au Muséum National d'Histoire Naturelle

4^{ème} collège : Quatre responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux

- Mme Marion Dupire-Angel,
Responsable d'un établissement itinérant de présentation au public de rapaces
- M. Benoît Lamort,
Conseiller technique auprès d'établissements de présentation au public ou d'élevage d'animaux d'espèces non domestiques
- M. Arnaud Poitevin,
Responsable zootechnique de l'établissement fixe « Naturoscope »
- M. Francis Pastor,
Responsable zootechnique de l'établissement fixe « SIAAP »

Formation dite « de la publicité »

1^{er} collège : trois représentants des services de l'Etat

- La directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Ile-de-France ou son représentant,
- La directrice régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France ou son représentant,
- Le Chef de l'unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hauts-de-Seine ou son représentant,

2^{ème} collège : quatre représentants de collectivités territoriales ou d'EPCI

Deux conseillers départementaux:

- M. Yves Révillon,
- Mme Marie-Noëlle Charoy,

Un maire :

- M. Jean-Philippe Allardi, adjoint au maire de Sceaux,

Un représentant d'un établissement public de coopération intercommunal intervenant en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

- Monsieur le président de l'établissement public territorial « Grand Paris Seine Ouest » ou son représentant,

3^{ème} collège : Quatre personnalités qualifiées en matière des sites, du cadre de vie ou des sciences de la nature, des représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et du représentant des organisations professionnelles sylvicoles.

Titulaires

Suppléants

a) Personnalités qualifiées

- M. Jacques Hennequin,
Association Graine de jardins

- Mme Laurence Baudalet-Stelmacher Association
Graine de jardins

- Mme Catherine Goussard,
Fonctionnaire d'Etat, en retraite

b) Association « Environnement 92 »

- Mme Agnès Bauche

- Mme Irène Nenner

c) Représentant des organisations professionnelles sylvicoles

- M. Armand-Ghislain de Maigret,
syndicat des forestiers privés d'Ile-de-France

4^{ème} collège : Quatre professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes

Titulaires

Suppléants

- M. Thierry Courrault,
Société MPE-Avenir

- M. Valentin Gourdon,
Société MPE-Avenir.

- M. Laurent Mazaury,
Société Clear Channel France

- M. Xavier Françoise,
Société Clear Channel France

- M. Thierry Berlanda,
Société Insert

- M. Charles-Henri Doumerc,
Unité de la publicité extérieure

- M. Philippe Merle,
Société Lucendi

Article 3 :

Les mandats des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites sont valables jusqu'au 13 mars 2022. Ils sont renouvelables.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

M

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>